



Championnat Jeunes Règlement 2021/2022

SECTION 1 : QUALIFICATION DES ASSOCIATIONS

Article 1-1

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le desire, l'engagement se fera à la date fixée par le comité.

Le règlement sera décompté du relevé de facturation envoyé au club.

Article 1-2

Tous les joueurs doivent être licenciés **FFTT Traditionnelle** (compétition). La licence pourra être exigée, par le CDTT08, à chaque journée.

Article 1-3

Les **2 joueurs** d'une équipe peuvent être différents sur les 3 premiers tours et à chaque rencontre, mais un joueur qui a participé à une rencontre dans une équipe ne peut plus participer à la compétition dans une autre équipe. Pour le 4ème tour (finales), un joueur qui n'a pas participé aux 3 premiers tours peut participer si son classement est inférieur au joueur qu'il remplace.

Article 1-4

Les équipes de **2 joueurs** peuvent être constituées de 2 garçons ou 2 filles ou 1 garçon et 1 fille. Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur étranger. Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Article 1-5

Une équipe d'entente de clubs peut être composée, si les 2 joueurs n'ont pas de partenaire, dans leur club.

Article 1-6

Possibilité de surclasser un joueur (triple surclassement selon l'autorisation médicale en vigueur).

Il est interdit de faire jouer un joueur en dessous de sa catégorie (par exemple un cadet n'a pas le droit de jouer en minime, ni en benjamin. Par contre il peut jouer en junior).

Article 1-7

La tenue sportive sera exigée (short et t-shirt (non blanc)).





SECTION 2 : FORMULE DE LA COMPETITION

Article 2-1

Chacun des championnats (Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins) se déroule les mêmes jours en 4 journées, le samedi à 14 h (sauf dérogation exceptionnelle). Les résultats seront homologués. L'équipe strictement féminine arrivant la première sera classée championne féminine de sa catégorie et un classement féminin sera établi.

Article 2-2

En cas d'absence d'un joueur, l'équipe n'est pas "forfait". Le joueur présent disputera ses 2 parties, en simple contre toutes les équipes adverses.

Article 2-3

Lors des 4 journées, il y aura des poules ou des divisions de 3, 4 ou 5 équipes.

Article 2-4

Pour les poules ou les divisions de 3 ou 4 équipes, les rencontres se joueront sur 1 ou 2 tables, en fonction du nombre d'équipes inscrites, et en fonction de la salle (nombre de tables). Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches et s'arrêtent lorsque la victoire est acquise, sauf dans les poules de 3 équipes où toutes les parties sont jouées.

Pour les poules ou divisions de 5 équipes, les rencontres se joueront sur 2 tables. Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches et s'arrêtent lorsque la victoire est acquise.

Article 2-5

Ordre des parties : AX – BY – Double – AY – BX.

Nota : Les 2 joueurs de double peuvent être différents des 2 joueurs de simple à condition qu'ils soient qualifiés dans l'équipe.





SECTION 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1^{er} TOUR

Article 3-1

Les poules sont organisées en fonction des inscriptions. Il n'y aura aucune tête de série, les confrontations entre équipes de même club seront évitées dans la mesure du possible.

Article 3-2

Un classement sera établi dans chaque poule.

Le premier de chaque poule jouera en D1, le deuxième en D2, le troisième en D3, etc....

2^{ème} TOUR

Article 3-3

Un classement sera établi dans chacune des divisions.

Le dernier de chaque division descendra dans la division inférieure et le premier de chaque division montera dans la division supérieure.

3^{ème} TOUR

Article 3-4

Un classement sera établi dans chacune des divisions.

Le dernier de chaque division descendra dans la division inférieure et le premier de chaque division montera dans la division supérieure.



4^{ème} TOUR

Article 3-5

Un classement sera établi dans chaque division.

Un titre sera attribué à chaque vainqueur de sa division dans chaque catégorie. Les vainqueurs des D1 seront déclarés Champions de leur catégorie.

Un classement général sera établi et la 1^{ère} équipe strictement féminine sera déclarée Championne 08 de sa catégorie féminine.

Article 3-6

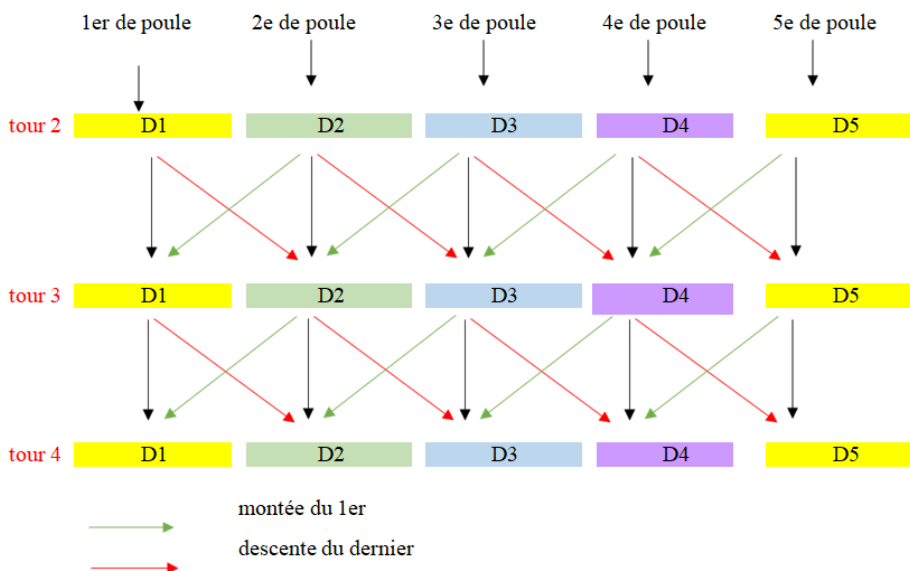
Récapitulatif de la formule

Article 3-6

☒ Récapitulatif de la formule

formule championnat jeunes par équipes 2021 - 2022

tour 1 poules organisées, en fonction des inscriptions, par tirage au sort, en évitant des équipes de même club dans la même poule





SECTION 4 : ANNEXES

Article 4-1

Les départages se feront au scores acquis (avérage). En cas d'égalité, le départage se fera en fonction de l'équipe qui possède le plus jeune joueur.

Article 4-2

Toute équipe absente est tenue d'en avvertir l'organisateur, par téléphone ou par mail, avant le vendredi 20H00 au plus tard, sous peine d'une amende de 10€. Toute équipe absente sera classée dernière de sa poule ou divisions et descendra dans la division inférieure.

Article 4-3

Des balles STIGA seront fournies pour l'intégralité de la saison 2021/2022.

Article 4-4

Le juge-arbitre tranchera tout litige selon les règlements FFTT, avec accord, si besoin est, de la Commission Sportive Départementale.

Article 4-5

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition selon le nombre d'équipes engagées.

Article 4-6

Un club doit disposer de trois licenciés jeunes (jusqu'à junior), disputant jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes pour pouvoir participer au championnat national et régional par équipe (jusque GE2).

